

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE TROIS SEPTEMBRE (03/09/2024)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 août 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS : 20**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,  
M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 10**

M. Luc PORTES (Représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoints**  
M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT) (Représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Sophie LOPEZ), Mme Jessie COTINET ( Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Estelle HEMMAMI (Représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT ABSENTS : 03**

M. Philippe GARCIA, **Adjoint**  
Michel ALBERGUCCI, M. Philémon DESSART, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

**INTERCOMMUNALITE**

01 – 03 septembre 2024

***1. Adhésion au SMEC de la commune de Fajolles pour la compétence « assainissement collectif » emportant adaptation des statuts du syndicat***

Rapporteur : Monsieur POUGNAND

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-18, L. 5212-32 et L. 5711-1.

**Vu** les statuts actuels du Syndicat,

**Vu** les délibérations par lesquelles la Commune de Fajolles a sollicité le transfert de sa compétence « assainissement collectif » au SMEC ;

**Vu** la délibération n° 2024-07-08-01 du 8 juillet 2024 par laquelle le Comité syndical du Syndicat Mixte Eaux Confluences a approuvé cette adhésion ;

**Considérant** que le Syndicat Mixte Eaux Confluences est compétent en matière d'assainissement collectif ;

**Considérant** que la présentation de Madame le Maire de Fajolles a permis d'établir les principes liés à ces transferts et les conséquences associées, ainsi que de révéler une réelle opportunité d'un rapprochement de la commune de Fajolles pour la compétence « assainissement collectif » ;

**Considérant** que le Comité syndical du Syndicat Mixte Eaux Confluences a approuvé ce transfert ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver ce transfert et la modification du périmètre du SMEC qu'il induit ;

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le transfert au SMEC de la Commune de Fajolles pour sa compétence « assainissement collectif », avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**INVITE** Monsieur le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de la consultation des membres du Syndicat, conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, à prononcer par arrêté ce transfert.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Moissac, le 04 septembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE